Mairie de la FOUILLOUSE Le 5 mars 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 janvier 2018 à 20h00

Le vingt-deux janvier deux mille dix-huit, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16 janvier 2018.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (22):

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints: Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers: Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, Mme BAYARD Brigitte.

Absents au moment du vote (5 dont 2 pouvoirs) :

Mme JUST Jacqueline (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. RAPPELLI Michel, Mme CARTON Chantal (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), M. BREURE Laurent, M. LOURDIN Gilles.

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme MEYER Simone

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2018

Mme Pascale BAYARD note l'importance du fonds de roulement de la commune.

- M. Remy GIRARDON demande si la proportion de feuillantin susceptibles de bénéficier de l'exonération de taxe d'habitation est connue de la municipalité.
- M. Philippe BONNEFOND répond que la proportion exacte n'est pas connue, mais qu'elle devrait se situer assez près de la moyenne nationale.
- M. Jacquemot prend note du lancement prévu cette année pour le renouvellement et l'enrichissement de la signalétique communale. Il attire à cette occasion l'attention de la municipalité sur la suppression depuis plusieurs années des panneaux d'affichage libre qui étaient installés dans divers lieux de la commune, et dont il regrette la disparition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

2. Construction de la nouvelle mairie – demande de subvention au titre de la DETR LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de construction d'une nouvelle mairie,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter de l'Etat, au titre de la DETR 2018, une aide pour le financement de ce projet,
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'instruction de cette demande.

3. Montant de la taxe d'inhumation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer à 40 € la taxe d'inhumation pour un corps,
- De fixer à 20 € la taxe d'inhumation pour une urne.

PERSONNEL

4. Avenant au contrat de prévoyance du personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

– D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance du personnel.

TRAVAUX

5. Convention d'offre de concours pour l'aménagement d'un chemin rural

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion d'offres de concours pour la réalisation de travaux d'enrobé sur un chemin rural du hameau d'Eculieu
- D'autoriser M. Le Maire à signer ces conventions.

INTERCOMMUNALITE

6. Rapport eau assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

 De prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif.

Fin de la séance à 21h15